

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative au projet
«Food Market » rue des Bassins.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

La presse a évoqué la possibilité de voir se créer en lieu et place d'un hangar, un marché alimentaire ou « Food Market » sur 1.400m² et avec 28 cuisines. Ce projet pourrait accueillir 175 clients en même temps. Si ce projet qui a été soumis à l'enquête publique semble attrayant de prime abord, les riverains s'inquiètent à tort ou à raison que ce projet ne sera pas un véritable « Food Market » mais bien une vaste « dark kitchen », ou cuisine fantôme, qui produira de façon extensive de la nourriture à délivrer à l'extérieur via une plateforme internet. Pareille cuisine fantôme serait singulièrement source de nuisances sans apporter une plus-value au quartier. Les riverains s'inquiètent également des possibilités réduites de stationnement.

Le Collège peut-il nous dire quelle est son analyse du projet en question ? Les inquiétudes sont-elles fondées et les objectifs du projet sont-ils aussi clairs que ceux relayés dans la presse ?

Monsieur le Bourgmestre-Président admet que les inquiétudes des riverains sont tout à fait légitimes. Néanmoins, elle porte essentiellement sur la proposition de la première mouture de la demande de permis qui s'est soldée par un avis défavorable unanime en commission de concertation en janvier dernier. Celui-ci était défavorable principalement car l'entrée du site se faisait via une parcelle privée du parc des Goujons, sans l'accord du propriétaire ni du gestionnaire du parc, c'est-à-dire la Commune.

Le bâtiment avant, à vocation technique, demandera beaucoup de travaux car il comporte beaucoup d'espace de cuisine et très peu d'espace de qualité pour la consommation sur place par les clients. Il y a aussi le manque de prise en compte de l'impact de la mobilité et du manque d'information fournie par le demandeur à ce sujet. Entre-temps, le dossier a été retravaillé conjointement avec les instances communales et régionales afin d'améliorer la qualité du projet et l'accueil des clients. Le projet a été présenté une nouvelle fois en juillet à la commission de concertation. Cette fois-ci l'avis est favorable mais conditionnel. La demande retravaillée répond aux différentes remarques de la commission et va donc être très prochainement approuvée par la Région.

Le « Food market » permettra de réunir les 19 restaurants prévus, ainsi que les commerces de denrées alimentaires de meilleure qualité. La Commune a exigé entre autres des détails et précautions afin de limiter les nuisances : ventilations, pompes à chaleur, groupes frigorifiques, etc. La consommation sur place a été largement améliorée afin de permettre un service et un confort optimal des clients. Une analyse

sur la gestion du site a également été présentée afin de minimiser les nuisances liées au va et vient des commandes.

En ce qui concerne la mobilité, la nouvelle proposition s'inscrit dans la politique volontariste de la Région bruxelloise et de la Commune en matière de mobilité douce.

Au vu du dénouement de la procédure, il est évident que la Commune se réjouit d'avoir une activité économique ambitieuse dans ce bâtiment qui fit, pendant de nombreuses années, l'objet de nuisances dues aux évènements organisés dans une salle de fêtes qui ne faisait alors l'objet d'aucune autorisation communale. Le projet présente également une ambition écologique intéressante tant au niveau des matériaux utilisés que de la cuisine en elle-même. Monsieur le Bourgmestre-Président ne doute pas un seul instant que ce développement sera profitable au quartier, tout en minimisant les impacts liés à la mobilité. Il précise que les porteurs du projet sont des investisseurs internationaux qui ont l'expérience de tels projets dans d'autres capitales européennes. Il trouve également qu'après avoir été retravaillé ce projet lui semble tout à fait intéressant et pertinent.

G. VAN GOIDSENHOVEN se dit rassuré par les propos entendus. Il avoue qu'à la lecture dans la presse, il avait trouvé ce projet cohérent avec le quartier. Il suggère à Monsieur le Bourgmestre-Président de bien veiller à la bonne exécution du projet afin que les inquiétudes puissent définitivement être dissipées et que la coexistence entre ce développement et la vie du quartier puissent s'établir dans l'harmonie.